

Chemin du Fort de Bregille - Aliénation d'une partie d'un terrain communal à M. ALLARD

M. LE MAIRE, Rapporteur : La Ville de Besançon est propriétaire d'une parcelle cadastrée section CR n° 17, d'une contenance de 65 a 59 ca, située chemin du Fort de Bregille. Une partie de cette propriété est utilisée depuis plusieurs années par un propriétaire riverain, M. ALLARD, qui a souhaité régulariser cette situation.

Un accord est intervenu sur la base d'une cession de 369 m² au prix de 20 F/m² (estimation des Domaines), soit une somme globale de 7 380 F.

La recette sera encaissée au chapitre 90.653.2111.00501.30100.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette aliénation, aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 21 novembre 1996.